



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 07 - 2021

Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par MM. Zimmermann (président), Declercq, Pourplanche (rapporteur) et Rollier, Mme Bogorad et MM. Landivier et Smeriglio étant excusés, s'est réunie le mardi 9 novembre 2021 à la maison de commune en présence de M. Pollien, Syndic, ainsi que de la commission des espaces publics. Lors de cette séance, M. Pollien nous a présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé en revue l'ensemble du projet. Suite à la présentation, la commission a statué sur ce préavis.

Il en ressort que les travaux envisagés par le Canton sur la route de Cossonay visent à améliorer la qualité de vie des riverains de par une réduction du bruit et de la vitesse des véhicules. La route de Cossonay sera déclassée et deviendra une route communale en raison de la création de la RC 177:

L'extension à un chantier plus globalisé permettrait de favoriser la mobilité douce en améliorant la sécurité des piétons et des cyclistes ainsi qu'en ajoutant un arrêt de bus. Il est également une opportunité d'assainir à moindre coût les canalisations d'eau ainsi que de bénéficier d'une aide financière octroyée par le canton pour ces travaux supplémentaires.

Le projet est donc pertinent et un crédit d'étude est nécessaire afin d'affiner le projet et les coûts estimés ainsi que de cadrer et réaliser les demandes d'offre avant de soumettre un nouveau préavis pour la réalisation des travaux.

D'un point de vue financier il est à noter que :

- Le canton propose de prendre à sa charge 50% des travaux supplémentaires concernant le trottoir et l'arrêt de bus, pour une somme estimée à 200'000 CHF
- Le crédit d'étude fait partie du plan d'investissement 2021-2026 pour un montant de 50'000 CHF et a donc été prévu dans le plafond d'endettement (préavis municipal n° 08 -2021).
- La municipalité prévoit cependant de payer cette étude avec la trésorerie courante en supplément des dépenses du budget, ce qui abaisserait notre marge d'autofinancement prévisionnelle 2022 de 127'000 CHF à 67'000 CHF.
- La route de Cossonay deviendra une route communale qui à terme sera à la charge de la commune ; nous pouvons considérer que ce tronçon de réseau routier et hydrique rénové sera avantageux à l'entretien pour la commune dans la prochaine décennie ou plus.

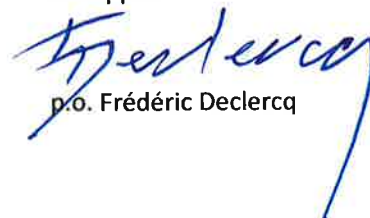
Ce crédit d'étude étant absorbable par les finances communales et au vu de l'opportunité que représente l'extension des travaux prévus par le canton, la commission des finances, à l'unanimité des membres présents, invite le conseil communal à approuver le préavis municipal n° 07 – 2021.

Penthaz, le 25 novembre 2021

Le président


Dany Zimmermann

Le rapporteur


p.o. Frédéric Declercq